

## Intitulé

**Conception ergonomique des espaces de travail et pour les établissements recevant du public**

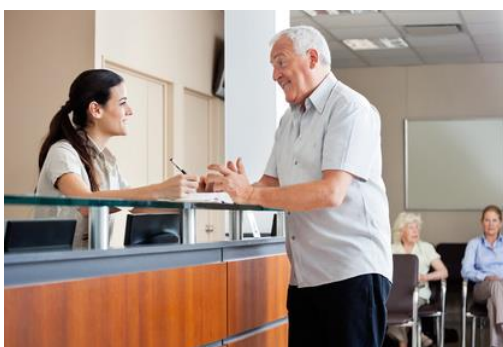
## Description

Mettre de l'ergonomie dans un projet de d'aménagement d'espaces de travail, c'est avoir l'assurance que les besoins et les attentes des futurs utilisateurs soient pris en compte. Si les aspects réglementaires sont correctement intégrés, les choix d'aménagements reposent souvent sur l'expérience et sur les retours d'expériences de projets identiques. Cette formation permet de placer cette satisfaction des attentes des futurs utilisateurs comme le résultat d'un processus calibré et reproductible



## Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire connaîtra les bases de l'ergonomie adaptées aux activités de conception ou de reconception des espaces de travail et pour les projets d'établissements recevant du public et sera capable de déterminer à quel moment introduire de l'ergonomie tout au long du projet



## Pour qui ?

Architectes, Aménageurs, Architecte d'intérieur, Responsables ou technicien de Bureaux d'études, ...

## Prérequis

Avoir participé, animé ou dirigé des projets de conception ou d'aménagement d'espaces de travail

## Programme

- Jour 1 :** Les deux objectifs de l'ergonomie : préserver la santé, mais aussi assurer les performances des systèmes et des organisations  
Impact du travail sur la santé des personnes  
Le cas particulier de l'ergonomie lors des projets de conception : anticiper les futures activités de travail, pour prévenir les risques et les conséquences pour la santé des personnes et pour assurer une utilisation performance des résultats de la conception
- Jour 2 :** Les étapes pour introduire l'ergonomie dans vos projets  
Les apports de l'ergonomie dans les projets : une aide pour une meilleure prise en compte des utilisateurs

## Durée

2 jours (14 heures)  
La formation est disponible en format intra- ou inter-entreprise  
En formation intra-entreprise, les deux journées peuvent être dissociées

## Inscription

Inscrivez-vous directement depuis le site [actis-formation.fr](http://actis-formation.fr) ou avec le formulaire à la fin du catalogue